



FORMATION Sauveteur Secouriste du Travail

SST INITIAL

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article 4224-15 du Code du Travail – Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer des infirmiers.

Article R4224-16 du Code du Travail – En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures qui sont prises en liaison notamment avec les services de secours d'urgence extérieurs à l'entreprise sont adaptées à la nature des risques. Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

OBJECTIFS

- Être capable d'identifier les situations dangereuses au sein de son entreprise
- Porter secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise et alerter les secours compétents
- Être acteur de la prévention dans l'entreprise en respectant les procédures internes

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Tous salariés (Carte d'identité à fournir)

DUREE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 14h00 en présentiel hors risques spécifiques liés à l'entreprise
- 4 personnes minimum et 10 personnes maximum

DEROULEMENT DE LA FORMATION

1) INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

- **Situer son rôle dans l'organisation des secours dans l'entreprise :**
 - Identifier le cadre juridique du rôle SST
 - Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- **Protéger de façon adaptée :**
 - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'y exposer soi-même
- **Examiner la victime :**
 - Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signe(s) indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre



FORMATION Sauveteur Secouriste du Travail

SST INITIAL

- **Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**
 - Définir les différents éléments du message d'alerte
 - Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Faire alerter la personne la plus apte ou alerter soi-même
- **Secourir la victime de manière appropriée**
 - Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les action(s) à effectuer
 - Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés ou médicalisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
- **Mise en situation en fonction des différents symptômes**
 - Personne souffrant de : saignements abondants, étouffement
 - Personne qui ne répond pas mais respire, ne répond pas et ne respire pas : utilisation d'un défibrillateur automatisé externe de formation
 - Personne se plaignant de brûlures, d'une douleur empêchant certains mouvements, d'une plaie ne saignant pas abondamment

2) CONTRIBUER A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE

- **Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**
 - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - Se positionner comme un acteur de la prévention dans son entreprise
- **Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail**
 - Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- **Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**
 - Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

3) BILAN DE FORMATION

Les stagiaires sont évalués (évaluation formative) tout au long de la formation, cela permettra de s'assurer de la progression de chacun et d'adapter la situation d'apprentissage en fonction des résultats donnés. Le stagiaire devra montrer qu'il est apte à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST (gestes de 1^{er} secours, protection adaptée).

MATERIELS PEDAGOGIQUES

- Visuel sur vidéoprojecteur / tableau avec stylos
- Plan d'intervention SST avec pictogrammes
- Mannequins et kit maquillage/matériel
- Défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires

DOCUMENTS FOURNIS

- Aide-mémoire SST ED 4085
- Certificat SST (valide 24 mois)